

NEWSLETTER

“
DANS CE NUMÉRO :
”

- ° Mot du Directeur général
- ° Info recrutements
- ° Le DAMIE devient le SAMNA
- ° Point sur les projets en cours

Marc BOIZOT, Directeur Général



Vous avez appris par une communication du Président, ma nomination à la direction générale de l'association. Je tenais à vous faire part de mon plaisir et de mon engagement à porter ces nouvelles responsabilités.

L'association engage depuis septembre 2023 un processus de transformation qui poursuit l'objectif de garantir sa pérennité et son développement. Ma nomination à la direction générale de l'ASEA43 n'est pas étrangère à cette donnée. Au-delà de ma connaissance de l'association et de mon adhésion aux valeurs associatives, j'ai notamment été choisi par le Conseil d'Administration car j'adhère pleinement au projet tout en étant conscient de l'importance de cette restructuration associative.

Je tiens à vous partager ma volonté de porter ce projet avec l'ensemble des cadres, des salariés et des membres de l'association dans une dynamique de dialogue et de collaboration, avec le souci de la qualité et de bonnes conditions de travail de tous, afin de permettre aux équipes de tous les pôles d'assurer pleinement leur mission d'accompagnement des personnes accueillies.

Etre Directeur Général, c'est devenir responsable de l'association et donc complètement partie prenante de son avenir et des orientations à prendre.

Je souhaite porter ce projet avec vous tous.

Bon mois de mai
Marc Boizot

“
INFO recrutements :
”

Laëtitia GRAILLE

Gestionnaire RH au siège

Nicolas LIMOUSIN

Chef de service au Pôle Précarité Insertion (SAO/EPIH)

Romuald BONNEFOY

Chef de service au Pôle Précarité Insertion (Jean Solvain)

Odile SIROT

Directrice Adjointe au Pôle Précarité Insertion

Sébastien DUFOUR

Chef de service au Pôle Précarité Insertion (SIAO/115)

Denis POULIOT

Directeur de transition au Pôle Handicap Adultes

Bonne prise de poste à eux !



**Anciennement
DAMIE**

SAMNA

(Service d'Accompagnement de Mineurs Non Accompagnés)

Un mineur non accompagné (MNA) auparavant nommé mineur isolé étranger (MIE) est un jeune de moins de 18 ans, de nationalité étrangère, arrivé sur le territoire français sans être accompagné par l'un ou l'autre des titulaires de l'autorité parentale ou par un représentant légal.



Le Pôle Protection de l'Enfance de l'ASEA 43 a répondu à l'appel à projets du Département de la Haute-Loire qui avait pour objet :

« De créer 30 places d'accueil pour Mineurs Non Accompagnés (MNA) de mises à l'abri et/ou du primo accueil (accueil d'urgence).

Création de 170 places d'accueil pour Mineurs Non Accompagnés (MNA), confiés par l'ASE.

Ces places seront ouvertes de façon échelonnée en fonction du besoin :

- 30 places de mises à l'abri et/ou primo accueil dès février 2024
- 90 places supplémentaires dès la fin du premier semestre 2024
- 80 places supplémentaires, à confirmer en fonction de l'évolution du besoin, d'ici à la fin 2024.

Ces créations peuvent s'entendre en un lot unique ou en plusieurs lots distincts. Une répartition territoriale est souhaitée.

L'accueil pourra se faire en internat ou en diffus. Un parcours devra être envisagé du collectif au diffus pour préparer les jeunes à une prise d'autonomie progressive en fonction de l'âge et des besoins de chacun. »

Le choix de l'ASEA 43 a été de proposer l'ouverture d'un établissement accueillant 100 MNA par l'ASEA 43 en répondant aux 90 places et en y intégrant 10 places supplémentaires soit 100 places.



Point sur les projets en cours :

Dossier Usager Informatisé :

Le cahier des charges a été adressé à 8 éditeurs, pour un retour de leur part au 29 mars.

Nous avons reçu 5 réponses, un éditeur ne donnera pas suite et 2 éditeurs n'ont pas répondu malgré nos relances.

Un COSTRAT (Comité stratégique) s'est réuni le 30 avril afin de présélectionner 3 éditeurs pour des démonstrations de leurs logiciels, prévues fin mai.

La démarche qualité :

Un des axes majeurs de travail consiste à réactualiser les outils de la loi 2002.

A ce jour, ont été actualisés :

- la charte des droits et des libertés
- la personne qualifiée.

Ces documents sont consultables sur le serveur : R:\COMMUN\2_Communication\1 - OUTILS DE LA LOI 2002

Calendrier évaluations 2024 :

PHE

du 3 au 7 juin

PPE

du 16 au 19 septembre
du 30 septembre au 3 octobre

PHA

du 23 au 27 septembre
du 2 au 4 octobre

PPI

le 12 novembre
du 18 au 19 novembre
du 25 au 27 novembre

Juin							Septembre						
DIM	LUN	MAR	MERC	JEU	VEM	SAM	DIM	LUN	MAR	MERC	JEU	VEM	SAM
						1	1	2	3	4	5	6	7
2	3	4	5	6	7	8	8	9	10	11	12	13	14
9	10	11	12	13	14	15	15	16	17	18	19	20	21
16	17	18	19	20	21	22	22	23	24	25	26	27	28
23	24	25	26	27	28	29	29	30					
30													

Octobre							Novembre						
DIM	LUN	MAR	MERC	JEU	VEM	SAM	DIM	LUN	MAR	MERC	JEU	VEM	SAM
		1	2	3	4	5						1	2
6	7	8	9	10	11	12	3	4	5	6	7	8	9
13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16
20	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23
27	28	29	30	31			24	25	26	27	28	29	30